

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 21 février 2022

Délibération N°9 du 21 février 2022

Date de convocation

15.02..22

Etaient présents : (19)

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,

Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis

Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Etaient Excusés : (4)

Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle
Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié, Guy
Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon.

Secrétaire de séance : Isabelle Poulain

SODINEUF Habitat Normand.

Demande de garantie d'emprunt

Véronique Obin, Conseillère Municipale

Vu la demande formulée par Sodineuf Habitat Normand,

Vu les article L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie 5 Rue Saint Julien, le conseil municipal délibère et accorde sa garantie à hauteur de 50% soit 510 661,50€, pour un montant total emprunté de 1 021 323,00€.

Prêt souscrit par Sodineuf au taux fixe de 1,21% auprès du Crédit Agricole Normandie Seine sur une durée de 30 ans.

Le conseil Municipal à l'unanimité s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 21 février 2022 - Page 1 sur 1

